

FICHE D'INSCRIPTION

LUDOTHEQUE ARAGON

COUDEKERQUE-BRANCHE

NOM DU TITULAIRE* : _____

PRENOM* : _____

ADRESSE* : _____

CODE POSTAL* : _____ VILLE* : _____

Messagerie électronique : _____

Partie réservée à la gestion administrative :

Date inscription : _____

Numéro Adhérent : _____

Règlement intérieur

Ludothèque Aragon

1- Généralités

La Ludothèque est un service Municipal rattaché au service de la Lecture Publique de la ville de Coudekerque-Branche. Elle a pour objectifs principaux :

- Le développement de la lecture publique et du jeu
- L'accès à la connaissance et à la socialisation par le jeu
- La diffusion des supports de l'information et de la culture

2- Horaires d'ouverture

La ludothèque est ouverte au public

- le mardi, de 16h à 19h
- le mercredi, de 10h à 12h et de 14h à 16h
- le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h
- et le dimanche de 10h à 12h.

3- Conditions d'accès

L'accès à la Ludothèque est gratuit. L'adhérent remplit un simple formulaire de contact. Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte ou d'une personne responsable.

4- Conditions d'utilisation et de prêts des jeux

Il sera remis à l'inscription à l'adhérent une carte qui lui ouvre l'accès à la Ludothèque et à ses services. Chaque titulaire de la carte pourra s'inscrire aux activités proposées, jouer, tester les jeux sur place, et pourra emprunter 1 jeu pour une période de 15 jours maximum.

Il est demandé de respecter de délai de prêt pour ne pas pénaliser les autres adhérents qui pourraient avoir réservé le jeu en question.

Le prêt et le retour des jeux se fait uniquement aux heures d'ouverture au public.

5- Les animations

Certaines animations seront proposées par l'équipe d'animation. Les thèmes seront annoncés à l'avance et il sera possible de s'inscrire dans la limite des places disponibles. Les animations sont gratuites. Il faut posséder une carte de Ludothèque pour s'inscrire aux animations.

6- Respect des jeux

Les jeux accessibles sur place ou en prêt doivent être respectés et il est demandé de les restituer en état. Une vérification sera effectuée avec le personnel d'animation à chaque prêt et restitution, afin de s'assurer de l'état du jeu. En cas de détérioration partielle ou totale, de perte de pièce(s) ou d'élément(s) de jeu, il sera demandé un remplacement à sa valeur d'achat (le jeu reste la propriété de la Ludothèque). Le prêt ou l'accès aux animations seront suspendus tant que le remplacement ne soit pas fait. Les piles ne sont pas fournies avec les jeux qui en nécessitent.

7- Respect des locaux et du personnel

Les locaux et matériels doivent être respectés. L'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure de la Ludothèque toute personne ne respectant pas le règlement intérieur.

La Ludothèque est un espace convivial destiné au jeu mais cela implique aussi le respect d'autrui.

8- Responsabilité

L'équipe d'animation est responsable de tous les jeux et jouets. Chacun est identifié et supporte un code l'affiliant à la Ludothèque.

L'équipe d'animation n'est pas responsable des objets ou des autres jeux que les adhérents apportent dans la Ludothèque.

L'équipe de la Ludothèque est présente pour conseiller, expliquer les jeux, et assurer le bon fonctionnement de l'espace ludique. Chaque enfant doit être accompagné d'une personne responsable.

9- Sanctions

En cas de retard répétés pour la restitution des jeux, l'équipe d'animation peut bloquer provisoirement les emprunts.

En cas de détérioration ou de destruction d'un jeu, il sera demandé un remplacement ou une substitution à la valeur d'achat du jeu.

En cas de non respect des locaux, du matériel, ou du personnel, l'équipe d'animation a toute autorité pour exclure de façon temporaire ou définitive.

10- Fin de l'adhésion

L'adhérent peut quand il le désire mettre fin à son adhésion à la Ludothèque. L'équipe d'animation est chargée de vérifier que l'adhérent a restitué tous les jeux empruntés, qu'il n'y a pas de pénalité ou de remplacement de jeu en cours.

11- Adhérer à la Ludothèque...

...implique automatiquement le respect des règles de vie et du règlement intérieur. Un exemplaire de ce règlement est remis à l'adhérent lors de son inscription.

Fait à _____, le _____

Signature